

Des paysans sélectionneurs –

Sélection participative



Photo : A. Christinck

Que signifie « sélection participative » ?

La sélection participative (SP) repose sur l'idée que les paysans et les sélectionneurs professionnels possèdent de solides connaissances et compétences qui peuvent se compléter. La SP peut se définir comme un ensemble d'approches associant différents acteurs (scientifiques, sélectionneurs, paysans, etc.) dans le processus de sélection.

Les termes utilisés pour désigner ces approches varient selon le stade de la sélection où s'engage la coopération entre paysans et sélectionneurs. Ainsi, on parle de sélection variétale participative quand le matériel végétal est déjà stabilisé, et de sélection végétale participative s'il est encore en ségrégation. Généralement, ces différentes approches sont regroupées sous l'appellation Sélection Participative (ou Amélioration Végétale Participative).

Selon que le processus de sélection est contrôlé par les chercheurs ou par les paysans, et selon l'échelle à laquelle le travail est effectué (au niveau communautaire ou sous forme de projet de recherche), on distingue deux grandes catégories : la « sélection paysanne » et la « SP de type formel ».

Source : Programme PRGA

Semences – 1^{er} maillon de la chaîne alimentaire

Pendant plus de 5 000 ans, les paysan(ne)s ont domestiqué diverses espèces végétales et développé de multiples variétés adaptées à leurs besoins et aux spécificités de l'environnement local. La sélection végétale par des institutions formelles spécialisées n'existe que depuis un siècle environ. Aujourd'hui encore, les paysans privilégient le plus souvent leurs propres semences quand le secteur formel ne propose pas de matériel végétal d'une qualité et d'une diversité adaptées à leurs besoins dans des délais et à des prix raisonnables. Dans les pays en développement, 60 à 90 % des semences et plants sont fournis par le secteur informel, sous forme de matériel végétal de première ou seconde génération produit par les paysans eux-mêmes. Dans certaines régions et pour certaines plantes vivrières importantes au plan local, le secteur informel peut même être la seule source d'approvisionnement en semences. Un trait spécifique aux systèmes semenciers locaux est qu'ils offrent une grande diversité d'espèces et variétés locales. Les paysans étant les mieux placés pour savoir quel matériel végétal répond à leurs besoins et étant très motivés par la quête de nouvelles variétés, la « sélection participative » (SP) est une approche prometteuse pour promouvoir l'agrobiodiversité, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

Qui donne le ton ?

La SP menée à l'initiative ou sous régie d'institutions formelles comme des programmes de sélection nationaux ou des instituts de recherche internationaux (SP de type formel) vise à compléter la recherche et à optimiser son efficacité. La SP de type formel entend surtout mieux prendre en compte les exigences de qualité des paysans et les spécificités de l'environnement local, réorienter les objectifs généraux de la sélection et atteindre un plus large cercle d'utilisateurs potentiels, femmes et pauvres compris.

Souvent, les organisations pour le développement soutiennent la SP de type formel ou diffusent de nouvelles créations variétales, mais leur intérêt se porte surtout vers des projets visant à renforcer les systèmes de sélection communautaires, autrement dit la « SP paysanne ». Dans la Coopération au développement, la SP paysanne est en principe perçue comme une stratégie visant à :



Photo : Kirsten Probst

- ◆ Soutenir la conservation *in situ* de cultures traditionnelles tout en améliorant le patrimoine génétique. L'objectif est surtout de renforcer la compétitivité et la productivité de variétés locales. Cela peut motiver les paysans à maintenir ces cultures en leur fournissant une plus grande diversité de matériel végétal et donc la possibilité d'exploiter des micro-niches. Une SP de ce type peut notamment se focaliser sur des plantes vivrières 'mineures' négligées par les programmes sectoriels privés ou publics, p. ex. des plantes traditionnellement cultivées par les femmes dans des jardins domestiques (légumes indigènes ou variétés dotées de caractéristiques spécifiques).
- ◆ Renforcer la position et l'indépendance des paysans en matière de production de semences (« empowerment ») en optimisant leurs capacités de sélection, en améliorant leur accès aux ressources génétiques et leur contrôle sur ces dernières, en renforçant l'approvisionnement et l'information, et en développant leur esprit critique dans l'arène politique (concernant par exemple la législation semencière, les droits de propriété intellectuelle, etc.).

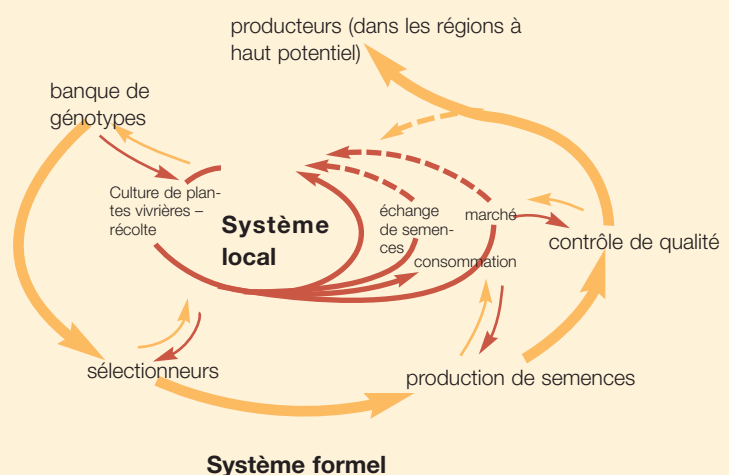
À l'évidence, la SP (notamment celle gérée par les paysans) peut être un élément conceptuel non seulement dans la recherche agronomique, mais aussi dans les programmes de développement rural et de gestion des ressources naturelles, ainsi que dans des initiatives de long terme pour la réhabilitation de zones sinistrées (p. ex. en liaison avec la production de semences).

La sélection participative ouvre de nouveaux horizons

Dans la Coopération au développement, l'appui à la sélection paysanne est un terrain d'action encore jeune que peu de projets intègrent dans leur stratégie. Depuis plus de 30 ans, la Coopération technique allemande réalise des programmes semenciers dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui ont contribué à l'émergence d'un secteur formel diversifié à la création d'entreprises, mais aussi au développement d'une politique et d'une législation semencière et au développement de réseaux. Parallèlement, des ONG, des services de vulgarisation, des associations paysannes et des petites firmes semencières ont permis de renforcer les capacités locales. Le projet SADC/GTZ voué à la production semencière à petite échelle par des groupes d'autopromotion (SSSP), n'en est qu'un exemple. Ses principales activités sont la conception et la réalisation de programmes de formation à l'intention des paysans et des agents de vulgarisation. La SP (notamment la sélection variétale participative) est soutenue en tant qu'élément stratégique parmi d'autres (registres communaux sur la biodiversité, foires/marchés de semences, jardins semenciers pour production hors-saison, etc.).

Diverses ONG ont introduit la sélection paysanne en tant que composante de leurs programmes de développement communautaire et de préservation de la biodiversité, parmi elles la Fondation bolivienne pour la promotion des produits andins (PROINPA), l'Initiative locale pour la biodiversité, la recherche et le développement (LI-BIRD) au Népal et l'Initiative régionale pour la capacitation des communautés locales en Asie du Sud-est (SEARICE). Cette dernière est impliquée dans le Programme international sur le développement et la conservation de la biodiversité dans les communautés (CBDC) lancé par 14 organisations gouvernementales et ONG. Les activités de sélection par-

Système local formel de gestion des ressources phytogénétiques



participative jouent un rôle central dans le programme CBDC, afin de promouvoir la diversité génétique de cultures locales par une sélection où le paysan est le principal acteur, en particulier pour des cultures telles que riz, maïs, haricots, quinoa, plantes à tubercule et à racine.

Jusqu'ici, le travail s'est surtout focalisé sur les plantes vivrières de base. Les initiatives démarrent souvent par la sélection variétale participative avec du matériel stabilisé, ce qui permet aux paysans d'obtenir plus rapidement des produits finis et leur facilite le processus d'apprentissage. Bien qu'à ce jour la SP ait été testée essentiellement sur des sites marginaux où prédomine l'économie de subsistance, il existe aussi un nombre croissant de projets réalisés dans des contextes plus orientés vers le marché (p. ex. en Inde, au Bangladesh et aux Pays-Bas). Ces projets voient le jour sur des sites où la sélection conventionnelle ne répond pas pleinement aux besoins des utilisateurs, où l'on entend privilégier des produits organiques ou une plus grande diversité variétale, et où les paysans désirent avoir un contrôle plus direct sur le processus de sélection.

Les contextes propices à la SP

Les facteurs aptes à susciter l'intérêt des paysans pour la sélection et donc le succès de la SP sont les suivants :

- ◆ les contextes où la SP de type formel (privée ou publique) et l'approvisionnement en semences ne sont pas adaptés aux besoins des paysans, p. ex. régions marginales ou hétérogènes où les variétés modernes ont peu d'impact, où une infrastructure déficiente interdit l'accès des paysans aux semences et autres intrants, et où des plantes vivrières « mineures » sont négligées ;
- ◆ les facteurs globalement propices à l'innovation, p. ex. la recherche de nouvelles combinaisons de caractéristiques, une culture économiquement importante ou l'existence d'un riche savoir traditionnel sur une plante vivrière ;
- ◆ des facteurs biologiques, p. ex. l'existence d'une diversité génétique offrant de nouvelles possibilités de manipulation de la variabilité, la visibilité de la diversité pour les paysans ou l'existence de plantes autofécondées telles que riz, haricots et orge, dont l'entretien est plus aisé.

Les facteurs faisant entrave à la SP

Dans la plupart des pays, la production et la distribution de semences sont codifiées par une législation semencière ainsi que par des lois phytosanitaires et de protection des créations végétales. Cela tend surtout à réglementer la production et l'importation de semences certifiées, mais peut aussi restreindre la diffusion locale de variétés non homologuées et la production de semences non certifiées. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (TRIPS) prévoit l'inclusion d'un système de protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) dans les législations nationales des États membres de l'OMC. Dans la mesure où les DPI peuvent aussi limiter l'usage de variétés protégées dans les projets de SP, il est essentiel que les organisations soutenant des activités locales d'amélioration variétale se familiarisent avec les réglementations nationales.

En général, la SP n'est pas définie dans les cadres légaux existants, car ceux-ci ne se réfèrent pas conjointement au matériel développé et au savoir-faire. Il est donc conseillé d'établir un protocole SP décrivant les rôles des différents acteurs, les mécanismes permettant d'assurer la transparence du processus, les dispositions sur le partage des avantages et les stratégies visant à élargir l'accès aux produits de la sélection.

Photo : S. Al-Janabi



Les étapes importantes

L'organisation de la SP (qui fait quoi, quand et comment) est un aspect central du débat sur sa mise en œuvre. Le vaste programme du CGIAR « Recherche participative et analyse de genre » (PRGA) a élaboré des directives pour la SP, avec des options et éclairages issus de la pratique. Les grandes étapes y sont esquissées, de l'analyse globale du contexte au développement et à la diffusion de nouvelles variétés en passant par la définition d'objectifs. Un diagnostic participatif du système semencier peut aider à identifier les contraintes et les potentiels de la SP. Dans bon nombre de sociétés, les femmes assument la gestion des semences. Les hommes et les femmes privilégient souvent des variétés différentes, car la distribution des rôles tout au long de la chaîne alimentaire les amène à avoir des priorités différentes.

Les projets de développement peuvent soutenir la sélection paysanne par quatre grands types d'interventions:

1) Fourniture de matériel végétal (semences) pour permettre aux paysans d'accéder à une plus grande diversité de produits (stabilisés ou en ségrégation, provenant de la région ou de

l'extérieur), jointe à l'expérimentation de nouvelles variétés et à l'appui apporté aux systèmes de distribution (banques semencières locales).

2) Développement des compétences dans les domaines de la sélection, de l'expérimentation ou de la production semencière (introduction de nouvelles méthodes ou affinement de pratiques locales éprouvées).

3) Appui pour l'établissement de contacts et de réseaux afin d'optimiser l'échange de matériel et d'information.

4) Appui indirect pour lutter contre les entraves à la SP (lois semencières restrictives), ou soutenir la SP par d'autres moyens (par ex. développement du marché).



Photo: S. Al-Janabi

Informations complémentaires

Almekinders, C., de Boef, W. (eds) (2000): Encouraging Diversity: The Conservation and Development of Plant Genetic Resources. IT Publications, Londres.

McGuire, S., Manicad, G., Sperling, S. (1999): Technical and Institutional Issues in PPB - From a Perspective of Farmer Plant Breeding. Working Document N° 2. Programme PRGA, CIAT, Cali, Colombie.

Vernooy, R. (2003): Seeds that Give: Participatory Plant Breeding. CRDI, Canada. <http://www.idrc.ca/seeds>

PRGA, Inventaire des études de cas, rapports, ouvrages, comptes rendus d'ateliers : <http://www.prgaprogram.org>

Orientations pour le développement de programmes SP : http://www.prgaprogram.org/publica.htm#ppb_wd

Expériences et études de cas :

<http://www.ileia.org/2/nl15-34.html>

<http://searice.org>

<http://www.cbdprogram.org>

<http://www.panasia.org.sg/nepalnet/libird>

Publications GTZ :

<http://www.gtz.de/agrobiodiv/download/seed.pdf>

GTZ (2001): Seeds Are Life. Seed Sector Projects in German Development Cooperation.

Des résultats prometteurs

Les expériences passées ont montré que la SP est une option prometteuse pour préserver l'agrobiodiversité grâce à la fourniture d'un plus grand choix de variétés offrant de nouvelles niches de production et à la valorisation de variétés locales par sélection et croisement. Mais l'étude des liens et interactions entre l'amélioration variétale et la conservation de la diversité n'en est qu'à ses débuts. De nouvelles études de cas et recherches bien documentées sont nécessaires pour cerner les effets de la SP sur la biodiversité, la sécurité alimentaire et les conditions de vie locales.

Ce document est un premier document de travail. Vos suggestions et ce que vous nous direz de votre expérience nous aideront à le compléter progressivement.

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH
Projet sectoriel « Les populations et la biodiversité dans les zones rurales »
(Section 4411)
Postfach 5180, 65726 Eschborn, Allemagne
Auteur : Dr Kirsten Probst
Rédaction : Yvonne Mabille
Mise en page : Astrid Ostrowicki, Media Company Berlin
Contacts : Annette von Lossau, Dr Rolf Mack
E-mail : annette.lossau-von@gtz.de
Internet : <http://www.gtz.de>

La GTZ réalise le projet sectoriel « Les populations et la biodiversité dans les zones rurales » pour ordre et compte du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).



Commissionné par



Bundesministerium für
wirtschaftliche Zusammenarbeit
und Entwicklung

